

Bulletin du Conseil communal

N° 1



Lausanne

Séance du 28 juin 2016



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 28 juin 2016

1^{re} séance publique à l'Hôtel de Ville, le 28 juin 2016, à 17 h

Sous la présidence de M. Serge Terribilini, préfet du district de Lausanne, puis de M. Valentin Christe, président

Installation des Autorités communales pour la législature 2016-2021

Sommaire

Ordre du jour

Installation des Autorités communales	3
Installation des Autorités communales pour la législature 2016-2021	5
Assermentation des membres du Conseil. Appel nominal et solennisation de la promesse légale	5
Prestation de serment des membres de la Municipalité et du syndic, et installation.....	6
Election du président du Conseil pour l'année 2016-2017	
Premier tour.....	9
Deuxième tour	9
Assermentation d'un conseiller communal.....	10
Election du secrétaire du Conseil communal pour l'année 2016-2017.....	10
Lecture et approbation du procès-verbal	11
Allocution présidentielle d'ouverture.....	16
Election du 1^{er} vice-président pour l'année 2016-2017	17
Election du 2^e vice-président pour l'année 2016-2017	17
Election de deux scrutateurs pour l'année 2016-2017	18
Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2016-2017	18
Election de la Commission permanente de gestion (15 membres).....	18
Election de la Commission permanente des finances (15 membres)	19
Election de la Commission permanente des pétitions (12 membres)	19
Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales (5 membres).....	19
Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales (5 suppléants)	19
Election de la Commission permanente de politique régionale (15 membres).....	19
Election de cinq délégué-e-s et de cinq suppléant-e-s au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	20
Election d'un délégué-e et d'un-e suppléant-e au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent.....	20

Elections – Résultats

Election du 1 ^{er} vice-président pour l'année 2016-2017	20
Election du 2 ^e vice-président pour l'année 2016-2017	20
Election de deux scrutateurs pour l'année 2016-2017	21
Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2016-2017	21
Election de la Commission permanente de gestion (15 membres)	21
Election de la Commission permanente des finances (15 membres).....	22
Election de la Commission permanente des pétitions (12 membres) – Législature 2016-2021	23
Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales (5 membres).....	24
Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales (5 suppléant-e-s)	24
Election de la Commission permanente de politique régionale (15 membres).....	25
Election de cinq délégué-e-s au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.....	26
Election de cinq suppléant-e-s au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.....	26
Election d'un délégué-e et d'un-e suppléant-e au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent.....	27
Allocution de M. Grégoire Junod, syndic	27
Allocution de M. le préfet	30
Annexe. Commune de Lausanne. Election du Conseil communal du 28 février 2016. Procès-verbal communal	32

Ordre du jour

Installation des Autorités communales

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 83 à 92 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, M. Serge Terribilini, préfet du district de Lausanne, procédera à l'installation des nouvelles Autorités communales **mardi 28 juin 2016**, à 17 heures, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de ville, place de la Palud.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Prestation de serment des membres du Conseil communal et installation.
2. Prestation de serment des membres de la Municipalité et installation.
3. Election du président.
4. Election du secrétaire.

Ces quatre opérations se déroulent sous la présidence du préfet.

5. Allocution du président.
6. Election du premier vice-président.
7. Election du second vice-président.
8. Election de deux scrutateurs.
9. Election de deux scrutateurs-suppléants.
10. Election de la commission permanente de gestion pour la législature 2016-2021.
11. Election de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021.
12. Election de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2016-2021.
13. Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2016-2021.
14. Election des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2016-2021.
15. Election de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2016-2021.
16. Election de cinq délégués et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.
17. Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent.
18. Allocution du syndic.
19. Allocution du préfet.

Nous vous prions de donner suite à cette convocation, en vous remerciant de bien vouloir prendre place dans la salle du Conseil communal quelques minutes avant l'heure fixée.

Le brevet de votre élection et différents documents seront à votre disposition dans la salle du Conseil le 28 juin.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Yvan Salzmänn*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Le préfet du district de Lausanne : *Serge Terribilini*

Installation des Autorités communales pour la législature 2016-2021

A 17 h, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville.

M^{me} Sylvie Ecklin, secrétaire municipale adjointe, annonce l'entrée de M. Serge Terribilini, préfet du district de Lausanne.

L'assemblée et le public se lèvent pour saluer le représentant du Gouvernement vaudois.

Le préfet : – Je déclare ouverte la séance d'installation du nouveau Conseil et de la nouvelle Municipalité de Lausanne pour la législature 2016-2021, qui débutera le 1^{er} juillet 2016.

Monsieur Frédéric Tétaz, je vous prie de fonctionner comme secrétaire provisoire et je désigne comme scrutateurs provisoires M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Robert Joosten, Philippe Mivelaz, Jacques-Etienne Rastorfer, Gianni John Schneider, Véronique Beetschen, Marie-Thérèse Sangra, Hadrien Buclin, Janine Resplendino, Graziella Schaller, Eliane Aubert, Maurice Calame, Henri Klunge, Fabrice Moscheni et Cédric Fracheboud.

Les personnes suivantes sont excusées : MM. Ethenoz, Meystre, Oppikofer, Pernet et Picard.

Nous rejoindront plus tard : MM. Kessler, Dubas et de Haller.

Mesdames et messieurs,

Par l'arrêté du 7 octobre 2015, le Conseil d'Etat a convoqué les assemblées de communes pour le renouvellement des Autorités communales. Conformément à l'article 10 dudit arrêté, et en conformité des articles 6 et 7 de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, le rôle des électeurs a été révisé, puis déposé, conformément à l'article 13 de l'arrêté, au greffe municipal, où chaque citoyen a pu en prendre connaissance et présenter ses réclamations. Je rappelle que les articles 117 et 119 de la Loi sur l'exercice des droits politiques prescrivent que toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat d'une élection peut faire l'objet d'un recours adressé au préfet dès la découverte du motif de la plainte, mais au plus tard dans les trois jours suivant la publication des résultats ou la notification de l'acte mis en cause. Je déclare qu'aucun recours n'a été présenté dans le délai légal concernant la validité de ces élections, ni au sujet de l'établissement du rôle des électeurs. Dès lors, plus rien ne s'oppose à ce que je procède à l'installation de votre Conseil et de votre Municipalité.

Nous passerons ensuite à l'ordre du jour, qui est le suivant : en premier lieu, assermentation des membres du Conseil communal, puis assermentation des membres de la Municipalité, suivie par l'élection du président du Conseil et du secrétaire du Conseil et de son assermentation ; puis, sous la nouvelle présidence, il sera procédé à l'élection des autres membres du Bureau, à l'élection des commissions et à l'élection des délégués dans les associations intercommunales.

Assermentation des membres du Conseil

Appel nominal et solennisation de la promesse légale

Le préfet : – Je vais vous donner lecture de la promesse légale. Après cette lecture, chacun de vous, à l'appel de son nom, lèvera la main droite et prononcera les mots « je le promets ». L'assemblée est priée de se lever.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et la tranquillité publics, d'avoir, dans tout

ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Mesdames et messieurs :

Alvarez Henry Caroline, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Beetschen Véronique, Bettschart-Narbel Florence, Billard Aude, Birchler Jean-Christophe, Blanc Mathieu, Bouchez Géraldine, Bouverat Arnaud, Brayer Vincent, Briod Alix Olivier, Brun Delphine, Buclin Hadrien, Cachin Jean-François, Calame Claude, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Carvalho Arruda Carine, Chenux Mesnier Muriel, Christe Valentin, Chollet Jean-Luc, Company Xavier, Conscience Pierre, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Di Giulio Nicola, Dolivo Jean-Michel, Donzé Manuel, Ducommun Philippe, Dupuis Johann, Evéquois Séverine, Faller Olivier, Felli Romain, Fracheboud Cédric, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gaudard Guy-Pascal, Gendre Jean-Pascal, Genoud Alice, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Henchoz Jean-Daniel, Hubler Alain, Jaccard Laurence, Joosten Robert, Kamenica Musa, Klunge Henri, Knecht Myrèle, Lapique Gaëlle, Longchamp Françoise, Mach André, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Messere Anita, Miauton Philippe, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Moscheni Fabrice, Neumann Sarah, Oberson Pierre, Pagés Barbara, Pascuas Zabala Esperanza, Pernet Sandra, Philippoz Roland, Porchet Léonore, Rastorfer Jacques-Etienne, Resplendino Janine, Ricart Henri, Richard-de Paolis Paola, Rivola Filippo, Roch Karine, Rossi Vincent, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Schlienger Sandrine, Schneider Gianni John, Stauber Philipp, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Unal Ismail, Voiblet Claude-Alain, Voutat Marlène, Wild Diane, Wyssa Stéphane, Zangger Anna, Zürcher Anna.

(M. Tétaz informe le préfet que MM. de Haller et Kessler sont arrivés)

Monsieur de Haller, monsieur Kessler.

Au nom du Conseil d'Etat, que j'ai l'honneur de représenter, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres du Conseil communal de la Commune de Lausanne pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 30 juin 2021. Veuillez vous asseoir.

Les cinq membres du Conseil qui ne se sont pas présentés aujourd'hui seront assermentés par le président lors de la première séance du Conseil à laquelle ils assisteront.

Prestation de serment des membres de la Municipalité et du syndic, et installation

Le préfet : – Nous procédons à l'assermentation des membres de la Municipalité. Je prie M. le syndic, ainsi que M^{mes} et MM. les municipaux de bien vouloir se présenter devant la tribune.

Monsieur le syndic, mesdames et messieurs les municipaux, l'article 48 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 dit que :

« Art. 48.- : Ne peuvent être simultanément membres d'une Municipalité :

» a) Les conjoints, les personnes liées par un partenariat enregistré ou menant de fait une vie commune, les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante ainsi que les frères et sœurs.

» b) Les oncles, tantes, neveux et nièces de sang, cousins et cousines germains dans les communes dont la population excède 1000 habitants.

» c) Une personne et le frère ou la sœur de son conjoint, de son partenaire enregistré ou de la personne menant de fait une vie de couple avec elle, dans les communes dont la population excède 1000 habitants. »

De plus, l'article 49 prescrit que :

« Art. 49.- : Les membres du personnel communal placés sous les ordres de la Municipalité ne peuvent faire partie de cette autorité. »

Et l'article 50 indique que :

« Art. 50.- : Le boursier ne peut ni faire partie de la Municipalité, ni être conjoint ou partenaire enregistré, parent ou allié en ligne directe ascendante ou descendante, ou frère ou sœur des membres de la Municipalité. Ni être une personne menant de fait une vie de couple avec l'un de ces membres. »

Et l'article 51 :

« Art. 51.- : Le secrétaire de la Municipalité ne peut être parent ou allié au syndic au degré prohibé pour les conseillers municipaux par l'article 48 de la présente loi. »

Enfin, l'article 52 :

« Art. 52.- : Les fonctions de secrétaire de la Municipalité sont incompatibles avec celles de conseiller municipal. »

Monsieur le syndic, pouvez-vous me donner l'assurance qu'il n'existe entre les membres de la Municipalité et/ou avec le secrétaire municipal ou le boursier aucun lien de parenté prohibé par la loi ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Oui, monsieur le préfet.

Le préfet : – J'invite l'assemblée à se lever. Monsieur le syndic, mesdames et messieurs les municipaux, je vais lire la promesse et, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

» Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées. »

M. Oscar Tosato, municipal : – Je le promets.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal : – Je le promets.

M^{me} Florence Germond, municipale : – Je le promets.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale : – Je le promets.

M. David Payot, municipal : – Je le promets.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal : – Je le promets.

Le préfet : – Monsieur le syndic,

« Vous promettez, en outre, comme étant chargé par la Constitution de l'exécution des lois, des décrets et des arrêtés dans votre Commune, de remplir cette fonction avec intégrité et précision, de faire publier sans délai et en la forme prescrite les lois, décrets, arrêtés et règlements qui vous seront transmis à cet effet et de tenir la main, avec fermeté et impartialité, à leur exécution. »

M. Grégoire Junod, syndic : – Je le promets.

Le préfet : – Au nom du Conseil d'Etat, que j'ai l'honneur de représenter ici, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de syndic et de membres de la Municipalité de la Commune de Lausanne pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 30 juin 2021. Vous pouvez, comme indiqué, quitter la salle.

Applaudissements.

Election du président du Conseil pour l'année 2016-2017

Le préfet : – Je précise que la Municipalité quitte la cérémonie quelques instants pour siéger et nous rejoindra pendant que le nouveau président ou présidente du Conseil procédera à la nomination des commissions.

L'article 89 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 prescrit :

« Art. 89.- : Après la prestation du serment par les membres du Conseil et de la Municipalité, sous la présidence du préfet, le Conseil procède à la nomination de son président et de son secrétaire, qui entrent immédiatement en fonction. »

Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et relative au second tour, et au scrutin individuel secret, en vertu de l'article 11 de la même loi.

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – Permettez-nous, monsieur le préfet, d'entente avec les représentants des différents groupes politiques, de vous présenter au nom du groupe Libéral-conservateur, pour l'élection à la présidence, la candidature de M. Valentin Christe. Notre candidat à la présidence n'est pas un inconnu de ce Conseil, puisqu'il est entré au sein de ce dernier lors de la précédente législature, en 2012.

Valentin Christe a 26 ans. Il habite Lausanne depuis sa naissance et étudie le droit à l'Université de Genève. Il a pris des responsabilités en politique depuis sa majorité. Aujourd'hui, il accepte de se mettre à la disposition de notre Conseil, laissant de côté son engagement partisan en faveur d'un parti politique. Valentin Christe a présidé avec impartialité des commissions du Conseil communal. Il est membre de la Commission des finances. Compétent, engagé et disponible, il sera en mesure de mener nos débats avec l'objectivité attendue dans l'exercice d'une telle fonction. Comme cinquième force politique en nombre de notre Conseil, le groupe Libéral-conservateur vous remercie d'apporter votre soutien à M. Valentin Christe pour la présidence du Conseil lors de cette première année de législature.

Le préfet : – Monsieur Valentin Christe, acceptez-vous cette candidature ?

M. Valentin Christe (PLC) : – Je l'accepte.

Le préfet : – Y a-t-il d'autres propositions ?

M^{me} Sandrine Schlienger (UDC) : – Le groupe UDC vous présente comme candidat à la présidence de notre Conseil communal M. Philippe Ducommun. M. Ducommun est membre de notre Conseil depuis le 1^{er} juillet 2011. Il a suivi tout le cursus en tant que membre du Bureau : scrutateur, 2^e vice-président et 1^{er} vice-président. C'est pourquoi nous

sommes fiers de le présenter en tant que candidat à la présidence pour l'année 2016-2017, conformément à la règle – non écrite – qui prévaut depuis des générations dans ce Conseil.

M. Ducommun possède les qualités requises pour cette lourde fonction et connaît déjà très bien le fonctionnement du Bureau, ainsi que le travail requis. Il aura à cœur de représenter notre Ville et ses habitants lors des diverses représentations et invitations, et il mettra tout en œuvre pour le bon déroulement de nos séances plénières. Le groupe UDC souhaite que vous élisiez M. Ducommun sous la même étiquette que celle qui a permis son élection. Merci de soutenir Philippe Ducommun.

Le préfet : – Monsieur Philippe Ducommun, acceptez-vous cette candidature ?

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Oui, je l'accepte.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je n'ai pas de proposition, mais j'aimerais simplement exprimer mon point de vue. Je m'exprime en mon nom personnel et non au nom de mon groupe. Il y a certaines valeurs auxquelles je suis attaché en politique, notamment la loyauté. En 2015...

Le préfet : – Je ne suis pas sûr que ce soit le lieu de discuter de ces candidatures. Nous allons procéder au vote.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'aimerais tout de même argumenter. Ce doit être possible. J'aimerais faire remarquer une chose importante : il y a des coutumes, il y a des us qui voudraient qu'on élise quelqu'un parce qu'un groupe est plus important que l'autre. J'aimerais rappeler que M. Ducommun a été élu au nom de l'UDC. Ils ont récolté 12 sièges, et il n'y a aucune raison que la vice-présidence de M. Ducommun ne soit pas récompensée par la présidence cette année. Je n'ai strictement rien contre M. Valentin Christe, mais j'estime qu'il y a des règles qu'on doit appliquer. Je termine en demandant à ce Conseil de voter pour M. Philippe Ducommun.

Le préfet : – Je suis désolé de vous interrompre, mais il n'est pas prévu de faire campagne. J'ai demandé s'il y avait d'autres propositions, mais je n'ai pas mis en discussion les candidatures.

Il y a deux candidats : M. Valentin Christe et M. Philippe Ducommun. Je vous rappelle le principe du scrutin majoritaire à deux tours : est élu au premier tour celui qui obtient la majorité de voix et, au second tour, celui qui obtient la majorité relative.

Premier tour

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Bulletins délivrés : 94. Bulletins rentrés : 94. Bulletins blancs : 13. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 94. Majorité absolue : 48.

Obtiennent des voix : M. Christe, 39 voix. M. Ducommun, 35 voix. M. Chollet, 7 voix.

Le préfet : – Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, nous procédons au deuxième tour de scrutin, à la majorité relative cette fois-ci.

Deuxième tour

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Bulletins délivrés : 94. Bulletins rentrés : 94. Bulletins blancs : 6. Bulletins nuls : 3.
Bulletins valables : 91.

Est élu : M. Valentin Christe, par 47 voix.

Applaudissements.

Ont également obtenu des voix : M. Ducommun, 37. M. Chollet, 1.

Le préfet : – Monsieur Christe, je vous félicite pour cette élection.

Assermentation d'un conseiller communal

Le préfet : – Avant de passer à l'élection du secrétaire du Conseil, comme M. Dubas nous a rejoint, je vais procéder à son assermentation. Monsieur Dubas, je vais vous donner lecture de la promesse légale. A l'appel de votre nom, vous direz « je le promets ». Je prie l'assemblée de se lever.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du votre pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Je le promets.

Le préfet : – Vous êtes assermenté et valablement installé dans votre fonction de conseiller communal. Vous pouvez vous asseoir.

Election du secrétaire du Conseil communal pour l'année 2016-2017

Le préfet : – Nous passons à l'élection du secrétaire du Conseil communal. Je rappelle que, selon les dispositions de l'article 23 de la Loi sur les communes du 28 février 1956, qui renvoie à l'article 12 de la Loi sur les communes :

« Le secrétaire municipal n'est pas éligible aux diverses fonctions mentionnées à l'article 10. Il peut toutefois être élu secrétaire du Conseil communal.

» Ne peuvent être simultanément président et secrétaire du conseil général les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs ».

Je vous rappelle que le secrétaire est élu pour la durée de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2021. Y a-t-il des propositions ?

M. Yvan Salzmänn (Soc.) : – C'est en tant qu'ancien président du Conseil communal, mais encore en charge jusqu'au 30 juin, que j'ai le très grand plaisir et l'honneur de vous présenter pour cette candidature M. Frédéric Tétaz, que vous connaissez tous très bien, ou vous allez le découvrir, pour les nouveaux. Vous allez découvrir ses compétences, sa gentillesse, son ouverture. J'insiste sur sa très grande compétence, qui nous est d'une large utilité, particulièrement aux membres du Bureau. J'ai pu en faire l'expérience pendant ces dernières années. Je ne ferai pas souffrir plus longtemps sa modestie. Je vous prie donc d'élire Frédéric Tétaz à cette charge de secrétaire du Conseil communal. Il l'a été durant toute la législature précédente, et il avait commencé ad interim la législature qui précédait la précédente.

Le préfet : – Monsieur Tétaz, acceptez-vous cette candidature ?

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Oui.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Bulletins délivrés : 95. Bulletins rentrés : 95. Bulletin nul : 1. Bulletins valables : 94.

Est élu : M. Frédéric Tétaz, par 94 voix.

Vifs applaudissements.

Le préfet : – Je me permets de préciser que le bulletin nul comportait le nom de M. Tétaz entouré de deux petits cœurs ! (*Eclats de rire de l'assemblée.*) Monsieur le secrétaire, je vous félicite pour votre élection.

Je vais maintenant procéder à l'assermentation du secrétaire du Conseil. Je prie l'assemblée de se lever.

Je vais faire lecture de la promesse. A l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez les mots « je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

» Etant appelé à contribuer à la gestion des votes, vous promettez de vous acquitter de cette tâche en respectant scrupuleusement la volonté des électeurs, ainsi que les dispositions légales et les instructions applicables. Vous vous engagez en particulier à ne rien ajouter, retrancher ou modifier du matériel reçu des électeurs, si ce n'est en fonction de dispositions légales et de préserver en toute circonstance le secret des votes. »

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Je le promets.

Le préfet : – Monsieur le secrétaire du Conseil, vous êtes régulièrement installé pour une période de cinq ans, jusqu'au 30 juin 2021. Vous pouvez vous rasseoir.

**Le Conseil communal de Lausanne
procède à l'élection de son secrétaire
pour la législature 2016-2021**

Bulletins délivrés : 95, bulletins rentrés : 95, bulletins blancs : 0, bulletins nuls : 1.

Bulletins valables : 94; majorité absolue : 48.

M. Frédéric Tétaz est élu secrétaire du Conseil par 94 voix.

Lecture et approbation du procès-verbal

M. Frédéric Tétaz, secrétaire, donne lecture du procès-verbal :

**INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES
LEGISLATURE 2016 – 2021
COMMUNE DE LAUSANNE
28 JUIN 2016**

Ordre du jour :

Conformément aux articles 83 à 92 de la Loi sur les communes, la cérémonie se déroule selon l'ordre du jour suivant :

Dans un 1^{er} temps :

1. Assermentation des membres du Conseil communal ;
2. Assermentation des membres de la Municipalité ;
3. Election du Président du Conseil communal (scrutin individuel secret) ;
4. Election du Secrétaire du Conseil communal (scrutin individuel secret) ;

5. Message du Préfet ;
6. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation.

Dans un 2^{ème} temps, ce sera au Président élu de passer aux opérations prévues par l'ordre du jour.

Fonctionnement :

M. Frédéric Tétaz fonctionne comme secrétaire provisoire. Mesdames et Messieurs

Groupe	Civilité	Prénom	Nom
Soc.	M ^{me}	Caroline	ALVAREZ HENRY
Soc.	M.	Robert	JOOSTEN
Soc.	M.	Philippe	MIVELAZ
Soc.	M.	Jacques-Etienne	RASTORFER
Soc.	M.	Gianni-John	SCHNEIDER
Les Verts	M ^{me}	Véronique	BEETSCHEN
Les Verts	M ^{me}	Marie-Thérèse	SANGRA
E à G.	M.	Hadrien	BUCLIN
E à G.	M ^{me}	Janine	RESPLENDINO
CPV	M ^{me}	Graziella	SCHALLER
PLR	M ^{me}	Eliane	AUBERT
PLR	M.	Maurice	CALAME
PLR	M.	Henri	KLUNGE
UDC	M.	Fabrice	MOSCHENI
PLC	M.	Cédric	FRACHEBOUD

Fonctionnent comme membres du Bureau provisoire.

Membres élus : 100.

Membres présents : 95

Par arrêté du 7 octobre 2015, le Conseil d'Etat a convoqué les assemblées de communes pour le renouvellement des Autorités communales pour la législature couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021. Suite aux élections du 28 février 2016, le Préfet déclare qu'aucun recours n'a été présenté dans le délai légal. Par conséquent, il peut procéder à l'installation des Autorités communales.

1. Assermentation des membres du Conseil communal

Le Préfet rappelle l'article 83 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et donne lecture du serment. Les membres du Conseil communal sont appelés individuellement à lever la main droite et prononcer : « je le promets ». Le préfet procède à l'appel. Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le Préfet déclare que les Membres du législatif sont régulièrement installés pour la législature 2016–2021.

2. Assermentation de la Municipalité

M. le Syndic Grégoire Junod, confirme que les Membres de l'exécutif ne sont pas atteints par l'article 48 de la Loi sur les communes, de même qu'ils n'ont aucun lien de parenté prohibé par la loi avec le Secrétaire municipal et le Boursier. Le Préfet procède à l'assermentation des Municipaux et du Syndic. Après la lecture du serment, spécifique à la fonction, chacun à l'appel de son nom, lève la main droite et prononce « je le promets » :

- M. Oscar TOSATO
- M. Jean-Yves PIDOUX
- M^{me} Florence GERMOND
- M. Natacha LITZISTORF
- M. David PAYOT
- M. Pierre-Antoine HILDBRAND
- M. Grégoire JUNOD (Syndic)

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le Préfet déclare que les Membres de l'exécutif sont régulièrement installés pour la législature 2016–2021.

3. Election du Président du Conseil communal

Après avoir rappelé les articles 11, 12 et 89 de la Loi sur les communes, le Préfet prend note des propositions pour l'élection du président :

M. Valentin CHRISTE (groupe libéral-conservateur)
M. Philippe DUCOMMUN (parti Union démocratique du centre)

Les présentations sont closes.

Les huissiers délivrent les bulletins de vote.

Proclamation des résultats :

	1 ^{er} tour
Bulletins délivrés :	94
Bulletins rentrés :	94
Bulletins blancs :	13
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	94
Majorité absolue :	48

Obtiennent des voix :

M. Valentin CHRISTE	39
M. Philippe DUCOMMUN	35
M. Jean-Luc CHOLLET	7

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour pour une élection à majorité relative.

Les huissiers délivrent les bulletins de vote.

	2 ^{ème} tour
Bulletins délivrés :	94
Bulletins rentrés :	94
Bulletins blancs :	6
Bulletins nuls :	3
Bulletins valables :	91
Majorité absolue :	46

Est élu Président du Conseil communal pour une durée d'une année :

M. Valentin CHRISTE avec 47 voix.

Obtiennent des voix :

M. Philippe DUCOMMUN	37
M. Jean-Luc CHOLLET	1

Le Préfet félicite le Président pour son élection à la fonction de premier citoyen de la commune. Il l'assure de son soutien si le besoin s'en faisait sentir.

4. Election du Secrétaire du Conseil communal pour une durée de 5 ans

Le Préfet prend note des propositions pour l'élection du secrétaire :

M. Frédéric TETAZ

Les présentations sont closes.

Les huissiers délivrent les bulletins de vote.

Proclamation des résultats :

Bulletins délivrés :	95
Bulletins rentrés :	95
Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	94
Majorité absolue :	48

Est élu Secrétaire du Conseil communal pour une durée de 5 ans :

M. Frédéric TETAZ avec 94 voix.

Le Préfet félicite le Secrétaire pour son élection et l'assure de son soutien si le besoin s'en faisait sentir. Il procède à son assermentation et donne lecture du serment. Le secrétaire lève la main droite et prononce : « je le promets ».

5. Adoption du procès-verbal d'installation

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

Serge TERRIBILINI

Préfet

Frédéric TETAZ

Secrétaire

Le préfet : – On a un peu anticipé l'acceptation du procès-verbal. Je demande tout de même si quelqu'un s'oppose à son adoption. Ce n'est pas le cas ; il est donc considéré comme adopté, avec remerciements à son rédacteur.

Vos autorités étant maintenant légalement installées, permettez-moi de vous apporter les salutations du Conseil d'Etat et, en son nom, de vous féliciter pour votre élection. Pour terminer les opérations de nomination prévues à l'article 89, alinéa 2, de la Loi sur les communes, il vous reste à nommer les autres membres du Bureau, sous la présidence du président élu, ainsi que les commissions et les délégués dans les associations intercommunales. Je prie donc monsieur le président élu de bien vouloir prendre la présidence pour la suite des opérations et de continuer la séance en reprenant l'ordre du jour.

Allocution présidentielle d'ouverture

M. Valentin Christe (PLC), président : – Monsieur le préfet, monsieur le conseiller national, monsieur le syndic, mesdames et messieurs les municipaux, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communaux, chers et chères collègues. Mesdames et messieurs les invités et représentants de la presse, qui nous font l'honneur de leur présence ce soir. En premier lieu, je tiens sincèrement à vous remercier pour votre soutien ; je suis très ému. Vous m'avez porté à la tête de ce parlement pour la première année de cette nouvelle législature qui s'ouvre. En accédant à cette fonction, et au regard du vote divisé, j'ai conscience des enjeux et des attentes qui se sont exprimés ce soir.

Contrairement à ce que l'on rencontre souvent en politique, je ne peux vous offrir davantage que ce que j'ai : mon énergie, mon travail et ma détermination au service de notre institution. J'entends tout mettre en œuvre pour mériter la confiance que vous venez de me témoigner et mener nos séances de manière efficace et harmonieuse. Les citoyennes et citoyens lausannois ne méritent rien de moins, alors que de grands chantiers se préparent pour notre Ville.

Les aléas de la politique offrent parfois l'occasion de servir la collectivité de manière différente, en mettant entre parenthèses une année durant son affiliation politique personnelle pour diriger les débats de notre parlement. Avec le soutien que vous venez de me témoigner, c'est ce que j'entends faire. Les institutions de notre pays sont fondées sur le principe de la concordance, du dialogue et du compromis, sans pour autant glisser dans la compromission.

Notre parlement a déjà été, à maintes reprises, le théâtre de joutes verbales audacieuses, de débats animés, voire acharnés, parfois même d'affrontements politiques sans concession. Mais nous devons garder à l'esprit, dans notre activité politique, que nous servons toutes et tous le bien commun. C'est dans cette optique que chacune et chacun, dans cette salle, devra travailler. En tant que cadre dans notre armée suisse, j'ai déjà eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de m'exercer à la conduite d'hommes dans des conditions difficiles. Il faut évidemment comparer ce qui est comparable, mais j'ai bon espoir de pouvoir diriger à satisfaction les débats de notre assemblée, puisqu'à la différence de notre armée, vous avez, a priori, toutes et tous envie d'être ici.

Cela ne vous aura pas échappé, je suis plus jeune qu'un certain nombre d'entre vous. Je ne peux manquer l'occasion qui m'est offerte de remercier toutes celles et ceux qui m'ont guidé et conseillé lors de mes débuts en politique. Par égard pour leur modestie, je ne m'aventurerai pas à les citer, mais ils se reconnaîtront. Je souhaite également remercier notre président sortant du Conseil communal, M. Yvan Salzmänn, qui a su, durant une année, diriger nos débats avec calme et élégance. Sous sa présidence, notre Conseil a pu travailler de manière efficace et faire avancer de nombreux dossiers. Je crois pouvoir le remercier au nom de vous tous. On peut l'applaudir. (*Applaudissements.*)

Mes remerciements vont aussi à notre secrétaire, M. Frédéric Tétaz, et à ses collègues du Secrétariat du Conseil communal, ainsi qu'au personnel administratif, aux huissiers et à la technique. Toutes ces personnes fournissent un travail de qualité, qui est indispensable à la bonne marche des autorités politiques de notre commune. Je souhaite également remercier les membres du Bureau qui m'accompagneront durant l'année qui s'ouvre dans la conduite de notre Conseil.

Un mot également pour les nombreux collaborateurs de la Ville qui sont en contact avec le Conseil communal et qui, par leur dévouement et leur professionnalisme, contribuent au bon fonctionnement de notre institution. Monsieur le syndic, mesdames et messieurs les membres de la Municipalité, avec vous, notre Conseil a une relation particulière. Le jeu politique fait que, parfois, notre regard sur votre action est très sévère. Il arrive parfois même qu'un organe cherche à empiéter sur les attributions de l'autre. Nous devons nous souvenir que c'est dans la complémentarité, entre le Conseil communal et la Municipalité, que l'action politique est la plus efficace. Le travail en bonne intelligence sera oh combien

nécessaire au cours des prochains mois pour répondre aux nombreux défis qui attendent notre Ville.

En conclusion, mesdames et messieurs, c'est par notre engagement sans faille pour la bonne marche de notre Ville que nous nous montrerons à la hauteur de la charge que les citoyens nous ont confiée. Je vous souhaite à toutes et à tous une année politique riche et un plein succès dans l'exercice de votre mandat.

Applaudissements.

M. Philipp Stauber (PLC) : – J'ai l'honneur de vous convier, au nom de M. Christe, nouveau président de ce Conseil, à sa réception, qui aura lieu le mardi 23 août à 20 h 30 au Théâtre de Vidy de Lausanne. Je me permettrai de vous distribuer des cartons d'invitation tout à l'heure. D'autres détails vous parviendront lors de notre première séance de Conseil, qui aura également lieu le mardi 23 août.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Election du 1^{er} vice-président pour l'année 2016-2017

M. Alain Hubler (EàG) : – Née deux ans avant moi, elle s'exprime avec quelques restes d'accent du Jura Sud. Elle est l'une des rares conseillères communales non universitaires de cette assemblée. Elle exerce la profession de secrétaire-comptable dans le secteur parascolaire de la Ville de Lausanne. Elle est présidente de la Maison de quartier sous-gare depuis tellement d'années qu'elle ne les compte plus. Elle est une fidèle membre du Bureau depuis de nombreuses années et en connaît parfaitement la mécanique. Elle est Marlène Voutat, et le groupe Ensemble à Gauche a le plaisir de la proposer à vos suffrages pour cette première vice-présidence.

Le président : – Concernant le scrutin, nous allons procéder dans un premier lieu à toutes les élections, les unes après les autres, pour l'ensemble des membres du Bureau, puis pour les commissions permanentes et, ensuite, le Bureau provisoire se retirera, une seule fois, pour dépouiller le tout, ce qui nous permettra une économie de temps et de parole. Je précise que cette manière de faire a été soumise à l'approbation des chefs de groupe, qui se sont montrés unanimement favorables.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Election du 2^e vice-président pour l'année 2016-2017

M^{me} Séverine Evéquoz (Les Verts) : – J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Valéry Beaud pour cette 2^e vice-présidence. M. Valéry Beaud a 36 ans ; il est ingénieur en environnement et directeur d'un bureau d'études. Père de deux enfants, il siège au Conseil communal depuis 2011. Il a été coprésident de groupe pendant trois ans. Durant la dernière année de législature, il a présidé la Commission parlementaire de politique régionale. Il fait preuve d'une régularité sans faille, puisqu'il a été présent à toutes les séances du Conseil communal durant la précédente législature et il a siégé dans de nombreuses commissions ad hoc. M. Valéry Beaud est également président de l'Association Ecoquartier.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Election de deux scrutateurs pour l'année 2016-2017

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Au nom du groupe PLR, j'ai l'avantage de présenter comme candidate au poste de scrutatrice M^{me} Eliane Aubert, qui est directrice de l'Ecole supérieure de la santé. Mère de deux enfants, grand-mère de trois petits enfants, elle est élue à ce Conseil en 2011. Elle a été membre de la Commission permanente de politique régionale depuis lors, et a siégé et présidé de nombreuses commissions ad hoc.

M^{me} Sarah Neumann (Soc.) : – Au nom du groupe socialiste, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu comme scrutatrice du Bureau du Conseil communal. Actuellement greffière au Tribunal des mineurs, elle commencera dans deux jours son stage d'avocate. Mais elle est également une grande amatrice de sports collectifs ; ainsi, elle saura faire preuve du fair-play et de l'enthousiasme nécessaires pour mener à bien les discussions du Bureau.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2016-2017

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J'ai l'avantage, au nom du groupe PLR, de présenter la candidature de l'excellente Diane Wild, qui est biologiste de formation, vice-championne de billard et ancienne championne suisse d'escrime ; elle a été membre de l'équipe nationale d'escrime pendant quatorze ans. Elue à ce Conseil en 2011, elle a depuis lors été membre de la Commission permanente de politique régionale et de la Commission municipale des sports.

M^{me} Sarah Neumann (Soc.) : – Au nom du groupe socialiste, j'ai le plaisir de présenter M. Jacques-Etienne Rastorfer au poste de scrutateur suppléant. Il est enseignant, mais il est également conseiller communal depuis le siècle dernier, c'est-à-dire depuis 1999. Il est était déjà membre du Bureau lors de la dernière législature, et il est un fin connaisseur du règlement de notre assemblée. Ainsi, il saura participer à la gestion des affaires en mettant à disposition tout son sens de la précision et toute son expérience dans cette mission.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Election de la Commission permanente de gestion (15 membres)

Le président : – Nous passons à l'élection de la Commission permanente de gestion pour la législature 2016-2021. Les groupes politiques vous proposent un certain nombre de candidats, en accord avec le Bureau sortant. Dans un souci d'économie de procédures et de salive, je vous propose d'éviter les présentations et de passer directement à la distribution des bulletins de vote, à laquelle je prie messieurs les huissiers de bien vouloir procéder.

Pour la législature qui s'ouvre, le Bureau du Conseil sortant, en collaboration avec les présidents et présidentes de groupe, a déterminé que la Commission de gestion sera composée de 15 membres, la Commission des finances de 15 membres également, la Commission des pétitions de 12 membres, la Commission de recours en matière d'impôt communal de 5 membres et 5 suppléants et la Commission permanente de politique régionale de 15 membres.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Election de la Commission permanente des finances (15 membres)

Le président : – Nous passons donc à l'élection de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021. Le mode de fonctionnement de ce scrutin sera identique, conformément à l'accord préalable passé entre les groupes.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Election de la Commission permanente des pétitions (12 membres)

Le président : – Nous abordons le point suivant de notre ordre du jour, l'élection de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2016-2021. Celle-ci est composée de 12 membres.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales (5 membres)

Le président : – Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, l'élection de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2016-2021. Cette commission est composée de 5 membres.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales (5 suppléants)

Le président : – Nous passons à l'élection des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2016-2021.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Election de la Commission permanente de politique régionale (15 membres)

Le président : – Nous passons au point suivant, l'élection de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2016-2021.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Election de cinq délégué-e-s et de cinq suppléant-e-s au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Le président : – Nous passons à l'élection de cinq délégués et de cinq suppléants au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis. La Municipalité vous propose la candidature de David Payot comme membre et de M^{me} Natacha Litzistorf comme suppléante.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Election d'un délégué-e et d'un-e suppléant-e au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent

Le président : – Nous passons à l'élection d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le président : – Pour la suite des opérations, le Bureau provisoire se retirera dans la salle 104 pour faire le dépouillement des élections auxquelles nous venons de procéder. Le reste des conseillers communaux est libre de ses mouvements dans le secteur de la salle des pas perdus et de la salle des commissions, où des rafraîchissements vous attendent. Je lève la séance pour l'instant.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

La séance est interrompue, puis reprise.

Elections – Résultats

Election du 1^{er} vice-président pour l'année 2016-2017

Bulletins délivrés : 93. Bulletins rentrés : 93. Bulletins blancs : 3. Bulletins nuls : 1.
Bulletins valables : 92. Majorité absolue : 47.

Est élue : M^{me} Marlène Voutat, par 89 suffrages.

Applaudissements.

Election du 2^e vice-président pour l'année 2016-2017

Bulletins délivrés : 91. Bulletins rentrés : 90. Bulletins blancs : 9. Bulletins nuls : 3.
Bulletins valables : 87. Majorité absolue : 44.

Est élu : M. Valéry Beaud, par 74 voix.

Applaudissements.

Election de deux scrutateurs pour l'année 2016-2017

Bulletins délivrés : 94. Bulletins rentrés : 94. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 2.
Bulletins valables : 92. Majorité absolue : 47.

Sont élues : M^{me} Eliane Aubert, par 89 voix ; M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, par 90 voix.

Applaudissements.

Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2016-2017

Bulletins délivrés : 93. Bulletins rentrés : 92. Bulletins blancs : 2. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 92. Majorité absolue : 47.

Sont élus : M^{me} Diane Wild, par 76 voix ; M. Jacques-Etienne Rastorfer, par 74 voix.

Applaudissements.

Le Conseil communal de Lausanne

décide :

que le Bureau du Conseil communal pour 2016-2017**est composé comme il suit :**

Président :	Valentin	CHRISTE	Libéral-conservateur
Scrutatrices :	Thanh-My	TRAN-NHU	Socialiste
	Eliane	AUBERT	Libéral-radical
Première vice-présidente :	Marlène	VOUTAT	Ensemble à Gauche
Second vice-président :	Valéry	BEAUD	Les Verts
Scrutateur suppléant :	Jacques-Etienne	RASTORFER	Socialiste
Scrutatrice suppléante :	Diane	WILD	Libéral-radical

Election de la Commission permanente de gestion (15 membres)

Bulletins délivrés : 94. Bulletins rentrés : 94. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 94. Majorité absolue : 48.

Sont élus : M^{mes} et MM. Bettschart-Narbel Florence par 93 voix, Bouverat Arnaud par 94 voix, Calame Maurice par 92 voix, Carvalho Arrudo Carine par 94 voix, Chollet Jean-Luc par 85 voix, Pierre Conscience avec 89 voix, Jean-Marie Fürbringer par 91 voix, Claude Nicole Grin par 94 voix, Jean-Daniel Henchoz par 93 voix, Gianna Marly par 94 voix, Jacques-Etienne Rastorfer par 87 voix, Janine Resplendino par 94 voix, Karine Roch par 94 voix, Yvan Salzmann par 94 voix, Claude-Alain Voiblet par 77 voix.

Voix éparses : 1.

Applaudissements.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des quinze membres de la

Commission permanente de gestion

pour la législature 2016 – 2021

Bulletins délivrés : 94 ; bulletins rentrés : 94 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 94 ; majorité absolue : 48.

Sont élu-e-s :

M.	Arnaud	BOUVERAT	socialiste	par 94 suffrages
Mme	Carine	CARVALHO	socialiste	par 94 suffrages
Mme	Claude Nicole	GRIN	Les Verts	par 94 suffrages
Mme	Gianna	MARLY	socialiste	par 94 suffrages
Mme	Janine	RESPLENDINO	Ensemble à Gauche	par 94 suffrages
Mme	Karine	ROCH	Les Verts	par 94 suffrages
M.	Yvan	SALZMANN	socialiste	par 94 suffrages
Mme	Florence	BETTSCHEART	PLR	par 93 suffrages
M.	Jean-Daniel	HENCHOZ	PLR	par 93 suffrages
M.	Maurice	CALAME	PLR	par 92 suffrages
M.	Jean-Marie	FÜRBRINGER	CPV	par 91 suffrages
M.	Jacques-Etienne	RASTORFER	socialiste	par 87 suffrages
M.	Jean-Luc	CHOLLET	UDC	par 85 suffrages
M.	Pierre	CONSCIENCE	Ensemble à Gauche	par 85 suffrages
M.	Claude-Alain	VOIBLET	PLC	par 77 suffrages

Election de la Commission permanente des finances (15 membres)

Bulletins délivrés : 94. Bulletins rentrés : 94. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 94. Majorité absolue : 48.

Sont élus : M^{mes} et MM. Vincent Brayer par 93 voix, Hadrien Buclin par 89 voix, Jean-François Cachin par 90 voix, Anne-Françoise Decollogny par 94 voix, Manuel Donzé par 91 voix, Séverine Evéquoze par 94 voix, Romain Felli par 94 voix, Benoît Gaillard par 91 voix, Sara Gnoni par 94 voix, Alain Hubler par 89 voix, Henri Klunge par 91 voix, Fabrice Moscheni par 85 voix, Henri Ricart par 84 voix, Gianni John Schneider par 94 voix, Stéphane Wyssa par 93 voix.

Voix éparses : 3.

Applaudissements

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des quinze membres de la

Commission permanente des finances

pour la législature 2016 – 2021

Bulletins délivrés : 94 ; bulletins rentrés : 94 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 94 ; majorité absolue : 48.

Sont élu-e-s :

Mme	Anne-Françoise	DECOLLOGNY	socialiste	par 94 suffrages
Mme	Séverine	EVÉQUOZ	Les Verts	par 94 suffrages
M.	Romain	FELLI	socialiste	par 94 suffrages
Mme	Sara	GNONI	Les Verts	par 94 suffrages
M.	Gianni-John	SCHNEIDER	socialiste	par 94 suffrages

M.	Vincent	BRAYER	socialiste	par 93 suffrages
M.	Stéphane	WYSSA	PLR	par 93 suffrages
M.	Manuel	DONZÉ	CPV	par 91 suffrages
M.	Benoît	GAILLARD	socialiste	par 91 suffrages
M.	Henri	KLUNGE	PLR	par 91 suffrages
M.	Jean-François	CACHIN	PLR	par 90 suffrages
M.	Hadrien	BUCLIN	Ensemble à Gauche	par 89 suffrages
M.	Alain	HUBLER	Ensemble à Gauche	par 89 suffrages
M.	Fabrice	MOSCHENI	UDC	par 85 suffrages
M.	Henri	RICART	PLC	par 84 suffrages

Election de la Commission permanente des pétitions (12 membres) – Législature 2016-2021

Bulletins délivrés : 94. Bulletins rentrés : 94. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 94. Majorité absolue : 48.

Sont élus : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry par 94 voix, Xavier de Haller par 93 voix, Alice Genoud par 94 voix, Robert Joosten par 93 voix, Henri Klunge par 91 voix, Philippe Mivelaz par 94 voix, Anita Messere par 76 voix, Pierre Oberson par 81 voix, Sandra Pernet par 88 voix, Léonore Porchet par 93 voix, Marlène Voutat par 94 voix, Anna Zürcher par 93 voix.

Voix éparses : 5.

Applaudissements.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des douze membres de la

Commission permanente des pétitions

pour la législature 2016 – 2021

Bulletins délivrés : 94 ; bulletins rentrés : 94 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 94 ; majorité absolue : 48.

Sont élu-e-s :

Mme	Caroline	ALVAREZ	socialiste	par 94 suffrages
Mme	Alice	GENOUD	Les Verts	par 94 suffrages
M.	Philippe	MIVELAZ	socialiste	par 94 suffrages
Mme	Marlène	VOUTAT	Ensemble à Gauche	par 94 suffrages
M.	Xavier	de HALLER	PLR	par 93 suffrages
M.	Robert	JOOSTEN	socialiste	par 93 suffrages
Mme	Léonore	PORCHET	Les Verts	par 93 suffrages
Mme	Anna	ZÜRCHER	socialiste	par 93 suffrages
M.	Henri	KLUNGE	PLR	par 91 suffrages
Mme	Sandra	PERNET	CPV	par 88 suffrages
M.	Pierre	OBERSON	PLC	par 81 suffrages
Mme	Anita	MESSERE	UDC	par 76 suffrages

Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales (5 membres)

Bulletins délivrés : 94. Bulletins rentrés : 94. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 94. Majorité absolue : 47.

Sont élus : M^{mes} et MM. Magali Crausaz Mottier par 92 voix, Xavier de Haller par 89 voix, Axel Marion par 91 voix, Philippe Mivelaz par 92 voix, Anna Zangger par 94 voix.

Voix éparses : 1.

Applaudissements.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des cinq membres de la

Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales

pour la législature 2016 – 2021

Bulletins délivrés : 94 ; bulletins rentrés : 94 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 94 ; majorité absolue : 47.

Sont élu-e-s :

Mme	Anna	ZANGGER	Les Verts	par 94 suffrages
Mme	Magali	CRAUSAZ MOTTIER	Ensemble à Gauche	par 92 suffrages
M.	Philippe	MIVELAZ	socialiste	par 92 suffrages
M.	Axel	MARION	CPV	par 91 suffrages
M.	Xavier	de HALLER	PLR	par 88 suffrages

Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales (5 suppléant-e-s)

Bulletins délivrés : 94. Bulletins rentrés : 94. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 94. Majorité absolue : 48.

Sont élus : M^{mes} et M. Florence Bettschart-Narbel par 93 voix, Delphine Brun par 94 voix, Pedro Martin par 93 voix, Janine Resplendino par 92 voix, Graziella Schaller par 92 voix.
Félicitations.

Voix éparses : 0

Applaudissements.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des cinq suppléant-e-s à la

Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales

pour la législature 2016 – 2021

Bulletins délivrés : 94 ; bulletins rentrés : 94 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 94 ; majorité absolue : 47.

Sont élu-e-s :

Mme	Delphine	BRUN	Les Verts	par 94 suffrages
Mme	Florence	BETTSCHART	PLR	par 93 suffrages

M.	Pedro	MARTIN	socialiste	par 93 suffrages
Mme	Janine	RESPLENDINO	Ensemble à Gauche	par 92 suffrages
Mme	Graziella	SCHALLER	CPV	par 92 suffrages

Election de la Commission permanente de politique régionale (15 membres)

Bulletins délivrés : 97. Bulletins rentrés : 97. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 97. Majorité absolue : 49.

Sont élus : M^{mes} et MM. Eliane Aubert par 96 voix, Valéry Beaud par 90 voix, Jean-Christophe Birchler par 96 voix, Alix Olivier Briod par 97 voix, Muriel Chenaux Mesnier par 97 voix, Jean-Luc Chollet par 90 voix, Anne-Françoise Decollogny par 94 voix, Daniel Dubas par 97 voix, Johann Dupuis par 93 voix, Jean-Pascal Gendre par 94 voix, Robert-Joosten par 96 voix, Musa Kamenica par 97 voix, Sébastien Kessler par 97 voix, Sophie Michaud Gigon par 95 voix, Philipp Stauber par 87 voix.

Voix éparses : 1.

Applaudissements

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des quinze membres de la

Commission permanente de politique régionale

pour la législature 2016 – 2021

Bulletins délivrés : 94 ; bulletins rentrés : 94 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 94 ; majorité absolue : 48.

Sont élu-e-s :

M.	Alix-Olivier	BRIOD	PLR	par 94 suffrages
Mme	Muriel	CHENAUX	socialiste	par 94 suffrages
M.	Daniel	DUBAS	Les Verts	par 94 suffrages
M.	Musa	KAMENICA	socialiste	par 94 suffrages
M.	Sébastien	KESSLER	socialiste	par 94 suffrages
Mme	Eliane	AUBERT	PLR	par 93 suffrages
M.	Jean-Christophe	BIRCHLER	CPV	par 93 suffrages
M.	Robert	JOOSTEN	socialiste	par 93 suffrages
Mme	Sophie	MICHAUD GIGON	Les Verts	par 92 suffrages
Mme	Anne-Françoise	DECOLLOGNY	socialiste	par 91 suffrages
M.	Jean-Pascal	GENDRE	PLR	par 91 suffrages
M.	Johann	DUPUIS	Ensemble à Gauche	par 90 suffrages
M.	Valéry	BEAUD	Les Verts	par 88 suffrages
M.	Jean-Luc	CHOLLET	UDC	par 88 suffrages
M.	Philipp	STAUBER	PLC	par 79 suffrages

[Ndlr : Le lendemain de la séance, une erreur a été constatée dans le décompte des résultats des élections à la Commission permanente de politique régionale (CPPR). Après consultation du préfet, le secrétaire du Conseil, dûment assermenté, a procédé à un

recomptage des bulletins de vote et à un nouveau décompte des voix. C'est ce décompte qui figure dans le Bulletin.]

Election de cinq délégué-e-s au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Bulletins délivrés : 93. Bulletins rentrés : 93. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 93. Majorité absolue : 47.

Sont élus : Pour la Municipalité, M. David Payot par 84 suffrages.

Pour le Conseil communal, M^{me} et MM. Véronique Beetschen par 92 voix,
Manuel Donzé par 87 voix, Benoît Gaillard par 90 voix, Stéphane Wyssa
par 92 voix.

Applaudissements.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection de cinq délégué-e-s au

Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

pour la législature 2016 – 2021

Bulletins délivrés : 93 ; bulletins rentrés : 93 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 93 ; majorité absolue : 4.

Sont élu-e-s :

Pour la Municipalité :

M.	David	PAYOT	Ensemble à Gauche	par 84 suffrages
----	-------	-------	-------------------	------------------

Pour le Conseil communal :

M ^{me}	Véronique	BEETSCHEN	Les Verts	par 92 suffrages
-----------------	-----------	-----------	-----------	------------------

M.	Stéphane	WYSSA	PLR	par 92 suffrages
----	----------	-------	-----	------------------

M.	Benoît	GAILLARD	socialiste	par 90 suffrages
----	--------	----------	------------	------------------

M.	Manuel	DONZÉ	CPV	par 87 suffrages
----	--------	-------	-----	------------------

Election de cinq suppléant-e-s au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Bulletins délivrés : 93. Bulletins rentrés : 93. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 93. Majorité absolue : 47.

Sont élus : Pour la Municipalité, M^{me} Natacha Litzistorf avec 92 suffrages.

Pour le Conseil communal, M^{mes} et MM. Jean-Christophe Birchler par
93 voix, Muriel Chenaux Mesnier par 93 voix, Magali Crausaz Mottier par
92 voix, Henri Klunge par 90 voix. Félicitations.

Applaudissements.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection de cinq suppléant-e-s de la délégation lausannoise au

Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

pour la législature 2016 – 2021

Bulletins délivrés : 93 ; bulletins rentrés : 93 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 93 ; majorité absolue : 47.

Sont élu-e-s :

Pour la Municipalité :

M^{me} Natacha LITZISTORF Les Verts par 92 suffrages

Pour le Conseil communal :

M. Jean-Christophe BIRCHLER CPV par 93 suffrages

M^{me} Muriel CHENAUX MESNIER socialiste par 93 suffrages

M^{me} Magali CRAUSAZ MOTTIER Ensemble à Gauche par 92 suffrages

M. Henri KLUNGE PLR par 90 suffrages

Election d'un délégué-e et d'un-e suppléant-e au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent

Bulletins délivrés : 90. Bulletins rentrés : 89. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.

Bulletins valables : 89. Majorité absolue : 45.

Sont élus : M^{me} Géraldine Bouchez comme déléguée par 86 suffrages et M. Didier Hoffmann comme suppléant avec 89 suffrages.

Applaudissements.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection d'un-e délégué-e et d'un-e suppléant-e au

Conseil intercommunal de l'Association intercommunale

pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent

pour la législature 2016 - 2021

Bulletins délivrés : 90 ; bulletins rentrés : 89 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 89 ; majorité absolue : 45.

Sont élu-e-s :

Déléguée : M^{me} Géraldine BOUCHEZ par 86 suffrages

Suppléant : M. Didier HOFFMANN par 89 suffrages

Allocution de M. Grégoire Junod, syndic

M. Grégoire Junod, syndic : – Monsieur le préfet, monsieur le président du Conseil communal, mesdames et messieurs les conseillers, mesdames et messieurs, chers collègues. A quelques jours de cette nouvelle législature, trois nouvelles viennent de tomber, coup sur coup, qui me réjouissent particulièrement. Nous venons, en effet, d'achever la mise à l'enquête de trois projets majeurs pour l'avenir de Lausanne : l'affectation du sol du futur stade de football de la Tuilière, le plan de quartier du premier plan partiel d'affectation de l'écoquartier des Plaines-du-Loup et le permis de construire de la future piscine-patinoire de Malley, dont on sait que les délais sont très serrés pour l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse en 2020.

Ces trois projets n'ont fait l'objet de presque aucune opposition à l'issue de leur enquête publique. Cela signifie, et c'est suffisamment rare pour être relevé, que ces trois projets majeurs pour Lausanne pourraient bien aller de l'avant sans passer par les méandres de la justice. J'y vois, bien sûr, une marque de confiance en la Municipalité, et un signe très positif pour cette législature, que nous allons maintenant attaquer, qui sera profondément

marquée par les grands chantiers dans le domaine du sport, bien sûr, dans le domaine du logement, dans le domaine des énergies renouvelables également et, bien entendu aussi dans le domaine des transports.

Ce soir, ce n'est ni le moment ni le lieu de prononcer un programme de législature. La Municipalité s'y attellera, collégialement, d'ici les mois d'automne prochain. Mais, permettez-moi d'évoquer quelques-uns des enjeux qui, à titre personnel, me paraissent importants pour cette prochaine législature. Les grands projets que je viens d'évoquer et le développement urbain vont occuper une place de choix dans la législature qui s'ouvre. Ils occuperont une place importante de notre action politique, et aussi dans les débats qui vous occuperont ici, dans cette salle. Dans son histoire, Lausanne aura rarement connu une telle richesse de grands projets qui vont, pour la plupart, se concrétiser au cours de la prochaine législature. Je le dis ici, avec la raison autant qu'avec le cœur : c'est une chance énorme pour la Ville de Lausanne. C'est la marque de notre dynamisme, du formidable rayonnement et du dynamisme économique qui caractérise aujourd'hui notre région. C'est la marque aussi du développement de nos hautes écoles et de Lausanne comme lieu de formation, notamment dans le domaine supérieur. Et puis, ce sont les effets de la notoriété et du rayonnement que nous offre le titre de Capitale olympique.

Ces projets ne doivent rien au hasard. Ils sont le fruit d'un travail longuement préparé – celui de la Municipalité sortante, mais aussi celui des municipalités précédentes. Et c'est, pour moi, l'occasion de remercier les collègues qui quitteront la Municipalité le 30 juin prochain : le syndic sortant de charge, Daniel Brélaz, Olivier Français et Marc Vuilleumier. Tous les trois ont largement contribué, dans leur domaine de compétences respectif, au développement de la ville. Ils ont eu à cœur de construire une ville qui ne craint pas l'avenir, et c'est, je crois, une marque forte de leur héritage à tous les trois.

Je l'ai dit, si ces grands projets et le développement urbain sont aujourd'hui une chance pour Lausanne, c'est aussi un défi majeur qui nous attend. Tout d'abord, sur le plan financier. En effet, ces projets vont nécessiter des centaines de millions d'investissements, qui, pour une très large part, vont reposer sur les épaules de la Ville. Or que l'on parle de sport, de culture, de transports, tous ces grands projets, tous ces investissements sont aussi des investissements pour la région : les grands projets lausannois sont aussi les grands projets du Canton. Et l'on peut se réjouir que, depuis quelques années maintenant, le Canton et la Ville ne se regardent plus en chiens de faïence et travaillent – heureusement – ensemble à construire l'avenir du Canton et de la région. Mais, il faut bien dire qu'il reste beaucoup à faire pour faire reconnaître le rôle de Lausanne comme ville-centre à l'échelle cantonale, les équilibres financiers qui vont avec, au même titre qu'il reste beaucoup à faire pour construire l'agglomération.

La place des villes est un débat aussi important au niveau national. Ce combat a été initié à l'époque par Yvette Jaggi, et poursuivi par Daniel Brélaz. J'ai l'intention de poursuivre dans cette voie, parce que nous avons besoin d'une plus forte reconnaissance des villes au plan national. Le débat qui s'est joué ces dernières semaines aux Chambres fédérales sur la RIE III est, à cet égard, emblématique. Nous avons construit dans ce Canton une réforme équilibrée, issue d'un compromis politique, assortie d'avantages indéniables pour les entreprises et de contreparties sociales pour le pouvoir d'achat des ménages et pour l'emploi. Rien de tout cela ne se retrouve dans la réforme fédérale, où la barque des allègements fiscaux est à ce point chargée qu'elle pèsera lourd sur les collectivités locales. D'ailleurs, personne n'est aujourd'hui réellement en mesure de nous dire précisément combien elle coûtera. Or, aujourd'hui, les villes sont les principales pourvoyeuses d'emplois et d'entreprises dans ce pays.

Le second défi du développement lausannois est d'un autre ordre. Il a trait au rapport que la population entretient ici, et ailleurs aussi, au développement économique, et aux inquiétudes qu'elle peut nourrir. Il y a une semaine, les Anglais ont décidé de quitter l'Union européenne. Ce vote a fait l'effet d'un électrochoc, mais il faut bien reconnaître

qu'il fait aussi écho à des mouvements similaires de défiance à l'égard de l'Union européenne auxquels on a assisté dans d'autres pays européens. Certains analystes ont voulu y voir la montée du racisme et une augmentation de la peur de l'étranger. Ce n'est peut-être pas tout faux, mais c'est aussi un peu court comme explication. Car, en Angleterre, comme ailleurs, la construction européenne fait d'abord les frais du sentiment d'abandon de larges couches de la population, souvent des milieux populaires, qui n'ont pas profité de l'accroissement des richesses, pourtant promis par la libre circulation des personnes et des capitaux.

La Suisse n'est d'ailleurs pas complètement en reste. Nous l'avons vu à travers le vote du 9 février dernier. Même si nous avons des taux de croissance qui n'ont rien de comparable avec ceux de nos voisins européens, même si nous sommes un pays riche, il y a aussi, dans ce pays, notamment parmi les salariés du secteur privé ou les indépendants, de nombreuses familles pour qui le pouvoir d'achat n'a guère progressé ces dernières années, voire même régressé. Si nous entendons tenir un discours audible sur le développement, sur la croissance, sur l'avenir, sur la fierté aussi de porter l'avenir d'un projet politique, il est quand même des questions matérielles légitimes auxquelles la classe politique se doit d'apporter des réponses.

Si j'évoque ces questions aujourd'hui, c'est qu'elles ont évidemment une résonance au niveau local ; elles ont une signification importante pour nous aussi, à l'échelle locale. Certes, nous n'avons pas – et c'est heureux –, à Lausanne, la responsabilité des politiques économiques et des politiques sociales du pays, mais nous avons une responsabilité. Pour réussir le développement de cette ville, pour emporter l'adhésion de la population autour de projets de développement, autour des grands projets que nous portons et que vous avez, pour la plupart d'entre eux, votés à la quasi-unanimité dans ce Conseil communal, nous avons besoin que ces projets s'accompagnent d'une amélioration de la qualité de vie de chacune et de chacun, et d'une attention aux problèmes – petits et grands – de notre population, quelle que soit leur nature, et au cadre de vie de chacune et chacun de nos habitants.

Une ville se nourrit de grands projets, mais elle se construit dans la proximité, dans l'écoute et dans la concertation. Je souhaite que nous puissions ensemble, la Municipalité et le Conseil communal, dans les années qui viennent, construire une ville qui n'a pas peur de son avenir, qui assume pleinement son développement, mais qui veille à n'oublier personne en route.

J'aimerais terminer cette allocution en vous félicitant, toutes et tous, pour votre élection au Conseil communal, en particulier celles et ceux qui nous rejoignent, pour qui c'est aujourd'hui la première élection, qui vont débiter un mandat dans cette nouvelle assemblée. J'aimerais aussi saluer le retour du groupe du centre dans ce Conseil communal. Je souhaite qu'il trouve sa place – physique, c'est déjà fait – politique dans ce Conseil communal. J'aimerais adresser à votre président des félicitations pour son élection aujourd'hui au perchoir. Il aura la lourde tâche de présider vos débats au cours de cette première année de nouvelle législature.

Quant à la Municipalité de Lausanne, elle accueille trois nouveaux membres : Natacha Litzistorf, David Payot et Pierre-Antoine Hildbrand. A tous les trois, je souhaite une très cordiale bienvenue au sein de la Municipalité. Vous le savez, la nouvelle Municipalité a largement redécoupé ses directions et ses dicastères. Nous l'avons fait dans le but d'avoir une gestion plus transversale et cohérente des dossiers. Ce souci de collaboration et de discussion, nous souhaitons également l'entretenir avec le Conseil communal. Soyez en tout cas certains que la Municipalité aura à cœur, durant cette législature, et veillera à entretenir en toutes circonstances avec le Conseil les rapports qu'il convient, à savoir des rapports empreints d'estime, de respect et d'écoute.

Applaudissements.

Allocution de M. le préfet

M. Serge Terribilini, préfet du district de Lausanne : – Je voudrais dire ici le plaisir et l'honneur que ce fut pour moi d'installer les autorités communales de la capitale dans leur Canton, autorités qui présideront à la bonne marche et au développement de la Ville, tout comme l'ont fait leurs prédécesseurs depuis fort longtemps.

Oui, mesdames et messieurs les municipaux, mesdames et messieurs les conseillers communaux, vous vous inscrivez dans une action, soit la gestion d'une collectivité publique au plan local, qui remonte à plus d'un millénaire. Si l'on se place sur le long terme, il faut en effet réaliser que l'existence des autorités communales précède celles des cantons et de la Confédération. Ces autorités se sont constituées progressivement en développant et précisant, peu à peu, leurs attributions. Au Moyen Age, les communes constituaient des sortes d'associations qui disposaient de biens collectifs, tels que forêts, chemins, fours, moulins ou fontaines. Le seigneur, quant à lui, exerçait la puissance publique, qu'il s'agisse du droit de ban, de lever l'impôt, de rendre justice ou de faire la police. Progressivement, ces compétences ont été déléguées du seigneur à la commune.

Sous l'Ancien régime, les communes vaudoises possédaient des organisations diverses sous la domination savoyarde, puis bernoise, au XVI^e siècle. Se mirent en place des assemblées de bourgeois qui administraient les propriétés communales, en percevaient les revenus, édictaient et appliquaient les règlements de police. Influencée par la Révolution française, la jeune République helvétique soumit tous les cantons à la même règle en 1799, selon laquelle chaque commune possédait deux organes différents : la régie, composée de bourgeois qui administraient les biens bourgeois et communaux, et la municipalité, élue par les citoyens actifs, qui possédait diverses fonctions administratives, notamment celle de la police. Ce ne furent toutefois que conflits entre ces deux corps, car la loi ne définissait pas dans quelle mesure les biens bourgeois devaient couvrir les dépenses administratives.

En 1803, le Canton de Vaud décida de doter les communes d'une seule autorité exécutive, la Municipalité, dont les membres élisaient un syndic et deux adjoints, les autres formant un Conseil municipal. Soumise au seul contrôle du Canton, la Municipalité jouissait alors de pouvoirs exorbitants. La restauration de 1814 supprima l'autorité municipale unique en dotant les grandes communes d'un Conseil communal. Elle réintroduisit toutefois un système oligarchique, proche de celui de l'ancien régime, en prévoyant que les trois quarts des membres de la Municipalité devaient être des bourgeois, norme qui demeura jusqu'à la promulgation de la Constitution fédérale de 1874.

Notre système actuel, soit celui d'une double autorité communale, tire son origine de là, à ceci près que le Conseil communal n'était, à l'époque, qu'un simple modérateur qui ne pouvait que formuler des vœux sur la gestion municipale et ne pouvait pas délibérer de son propre chef sur des objets de sa compétence sans proposition préalable de la Municipalité. D'ailleurs, jusqu'en 1832, c'était le syndic qui présidait le Conseil communal. Comme auparavant, la Municipalité conservait donc des pouvoirs très étendus et n'était soumise qu'au seul contrôle communal.

Sur la base de ce modèle, le XIX^e siècle a cependant vu, graduellement, le Conseil communal acquérir de plus en plus d'autonomie et de prérogatives. C'est ainsi que, par exemple, en 1876, le conseil obtient la compétence exclusive en matière réglementaire. Ce système se cristallise dans la Loi sur les communes de 1956, revue en 1975, en 2005, puis en 2013, dont le principe demeure que la Municipalité jouit d'une compétence générale et résiduelle et que le Conseil est doté d'attributions énumérées dans la loi, en l'occurrence son article 4, disposition qui s'est donc étoffée au fil du temps, au terme d'un processus long et complexe, fait de transformations et d'allers et retours.

En résumé, et comme on le voit, une démocratie locale aussi raffinée et efficace que celle que nous connaissons constitue une mécanique de précision, qui se construit sur des siècles, durant lesquels chaque pièce est longuement polie. Et il n'en faut pas moins que des institutions robustes, façonnées par le temps et l'histoire, telles que la Municipalité de

Lausanne et le Conseil communal de Lausanne, pour affronter les défis d'aujourd'hui. Comme l'a précisé le syndic, actuellement, Lausanne vit une de ses mutations majeures, comme elle en a connu rarement. On peut mentionner la révolution industrielle ou les grandes phases d'urbanisation des années trente ou des années soixante. Aujourd'hui, toutefois, les enjeux auxquels vous allez être confrontés, vous, conseillers municipaux et conseillers communaux, qu'il s'agisse d'urbanisme, d'infrastructures, de culture, de protection sociale, de logements, de mobilité, de jeunesse, de sécurité, tous les enjeux mentionnés par M. le syndic – la liste est longue – dépassent largement les frontières de votre ville et s'étendent non seulement à l'agglomération lausannoise et au Canton de Vaud, mais également à la métropole lémanique, et même au-delà, tout enjeu local étant désormais immanquablement global, et tout phénomène global s'actualisant inévitablement au niveau local. Ceci peut donner le vertige, et l'on serait déstabilisé à moins. Je suis persuadé qu'avec des institutions locales solides et éprouvées, mais plus encore, grâce à l'engagement, aux qualités et compétences de chacun, la tâche qui vous attend, aussi impressionnante qu'elle puisse paraître, sera accomplie de la meilleure des façons pour le bien et la prospérité de tous.

Applaudissements.

Le président : – Merci beaucoup, monsieur le préfet, pour ces quelques mots. Effectivement, nous ne pouvons que nous joindre à vous en souhaitant que l'avenir vous donne raison.

Avant de lever cette séance, puisqu'elle arrive à son terme, je tiens à exprimer, à chacune et chacun d'entre vous, mes remerciements pour votre assiduité et pour votre résistance à la chaleur. J'invite également les membres du Bureau entrant à se réunir dans la salle des commissions, juste après la séance. Enfin, merci de nous retourner les petits bulletins d'inscription pour la réception qui aura lieu au mois d'août ; je vous en serai très reconnaissant. Je me réjouis de vous retrouver le 23 août prochain, ici même, pour notre première séance officielle de la législature. D'ici là, je vous souhaite à toutes et tous un très bel été.

Applaudissements.

La séance est levée à 20 h 45.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16

Annexe
Commune de Lausanne
Election du Conseil communal du 28 février 2016
Procès-verbal communal



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5

28.02.2016
23:43

Page 1 de 30

MANDATS	100
ÉLECTEURS INSCRITS	85'623
CARTES DE VOTES REÇUES	42'351
TAUX DE PARTICIPATION	38.76 %

BULLETTINS	Rentrés	33'189
	Blancs	505
	Nuls	838
	Valables	31'846



**Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal**

Formule 5

28.02.2016
23:43

Page 2 de 31

A. SUFFRAGES

LISTES		SUFFRAGES DE PARTI					
N°	Dénomination	par liste	du groupe de listes apparentées 1 (GAUCHE)				
01	EàG	332'217	332'217				
02	SOMOS	24'002					
03	UDC	355'197					
04	CEN	195'209					
05	PLR	637'599					
06	ANDS	9'021					
07	PPLS	48'757					
08	VLS	502'788	502'788				
09	PSL	989'243	989'243				
	Sous-total suffrages de parti	3'094'033	1'824'248				
	Suffrages blancs	90'567					
	Total	3'184'600					

DETERMINATION DU QUORUM	
Nombre total des suffrages de parti de toutes les listes (1re col. ci-dessus)	3'094'033
Quorum (le 5 % de ce nombre arrondi au nombre entier supérieur)	154'702

Listes n'ayant pas obtenu le quorum et ne pouvant pas participer à la répartition des sièges :			Listes ayant obtenu le quorum et pouvant participer à la répartition des sièges :		
N°	Dénomination	Suffrages de parti	N°	Dénomination	Suffrages de parti
01			01	EàG	332'217
02	SOMOS	24'002	02		



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5

28.02.2016
23:43

Page 3 de 31

A. SUFFRAGES (SUITE)

03			03	UDC	355'197
04			04	CEN	195'209
05			05	PLR	637'599
06	ANDS	9'021	06		
07	PPLS	48'757	07		
08			08	VLS	502'788
09			09	PSL	989'243
Nombre total de suffrages		81'780	Nombre total de suffrages (définitif)		3'012'253



**Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal**

Formule 5A

28.02.2016
23:43

Page 4 de 30

**B. RÉPARTITION DES SIÈGES
I. Entre listes seules et groupes de listes apparentées**

MANDATS	100
----------------	-----

CALCUL DU QUOTIENT DE RÉPARTITION					
Nombre total des suffrages (définitif)	:	Nombre de mandats	=	Quotient	Quotient de répartition (arrondi à l'entier supérieur)
3'012'253	:	100	=	30'122.53	30'123

PREMIÈRE RÉPARTITION					
Listes / Groupes de listes apparentées	Suffrages	:	Quotient de répartition	=	Sièges attribués
1 - GAUCHE	1'824'248	:	30'123	=	60
03 - UDC - Union Démocratique du Centre (Lausanne)	355'197	:	30'123	=	11
04 - Le Centre, PDC - Vert'libéraux (Lausanne)	195'209	:	30'123	=	6
05 - PLR, Les Libéraux-Radicaux (Lausanne)	637'599	:	30'123	=	21
TOTAL					98

Il reste 2 sièges à répartir.



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5A

28.02.2016
23:43

Page 5 de 30

B. RÉPARTITION DES SIÈGES

I. Entre listes seules et groupes de listes apparentées (suite)

DEUXIÈME RÉPARTITION (au plus fort reste)								
Listes / Groupes de listes apparentées	Suffrages	–	Quotient de répartition	×	Nombre de sièges obtenus	=	Suffrages restants	Nombre de sièges attribués
1 – GAUCHE	1'824'248	–	30'123	×	60	=	16'868	1
03 – UDC - Union Démocratique du Centre	355'197	–	30'123	×	11	=	23'844	1
04 – Le Centre, PDC - Vert'libéraux	195'209	–	30'123	×	6	=	14'471	0
05 – PLR, Les Libéraux-Radicaux	637'599	–	30'123	×	21	=	5'016	0
TOTAL								2

Les sièges restants sont attribués aux listes / groupes de listes apparentées qui ont le plus grand nombre de suffrages restants. En cas d'égalité des restes, le siège est attribué à la liste/au groupe de listes qui a obtenu le moins de sièges en première répartition ; en cas d'égalité, le sort décide.

Bilan	
Listes / Groupes de listes apparentées	Sièges
1 – GAUCHE	61
03 – UDC - Union Démocratique du Centre	12
04 – Le Centre, PDC - Vert'libéraux	6
05 – PLR, Les Libéraux-Radicaux	21
Total	100



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5A
28.02.2016
23:43
Page 6 de 31

B. RÉPARTITION DES SIÈGES
II. À l'intérieur du groupe de listes apparentées 1 : GAUCHE

SIÈGES OBTENUS	61
-----------------------	----

CALCUL DU QUOTIENT DE RÉPARTITION				
Nombre total des suffrages (définitif)	Nombre de sièges	=	Quotient	Quotient de répartition (arrondi à l'entier supérieur)
1'824'248	61	=	29'905.70	29'906

PREMIÈRE RÉPARTITION					
Listes	Suffrages		Quotient de répartition	=	Sièges attribués
01 – Ensemble à Gauche (PoP - solidaritéS - indépendant.e.s) (Lausanne)	332'217		29'906	=	11
08 – Les Verts lausannois (Lausanne)	502'788		29'906	=	16
09 – Parti socialiste lausannois (Lausanne)	989'243		29'906	=	33
TOTAL					60

Il reste 1 siège à répartir.

DEUXIÈME RÉPARTITION (au plus fort reste)								
Listes	Suffrages	–	Quotient de répartition	×	Nombre de sièges obtenus	=	Suffrages restants	Nombre de sièges attribués
01 – Ensemble à Gauche (PoP - solidaritéS - indépendant.e.s)	332'217	–	29'906	×	11	=	3'251	0
08 – Les Verts lausannois	502'788	–	29'906	×	16	=	24'292	1
09 – Parti socialiste lausannois	989'243	–	29'906	×	33	=	2'345	0
TOTAL								1

Les sièges restants sont attribués aux listes qui ont le plus grand nombre de suffrages restants. En cas d'égalité des restes, le siège est attribué à la liste/au groupe de listes qui a obtenu le moins de sièges en première répartition ; en cas d'égalité, le sort décide.



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5A

28.02.2016
23:43

Page 7 de 30

B. RÉPARTITION DES SIÈGES**II. À l'intérieur du groupe de listes apparentées 1 : GAUCHE (suite)**

Bilan	
Listes	Sièges
01 – Ensemble à Gauche (PoP - solidaritéS - indépendant.e.s)	11
08 – Les Verts lausannois	17
09 – Parti socialiste lausannois	33
Total	61



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5A

28.02.2016
23:43

Page 8 de 30

B. RÉPARTITION DES SIÈGES
III. Bilan final

N°	Listes	Sièges
01	Ensemble à Gauche (PoP - solidaritéS - indépendant.e.s)	11
02	SoMoS	0
03	UDC - Union Démocratique du Centre	12
04	Le Centre, PDC - Vert'libéraux	6
05	PLR.Les Libéraux-Radicaux	21
06	Action Nationale, Démocrates Suisses, Blécherette	0
07	parti pirate	0
08	Les Verts lausannois	17
09	Parti socialiste lausannois	33
	Total	100



**Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal**

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 9 de 30

B. RÉPARTITION DES SIÈGES



**Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal**

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 10 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
01	Ensemble à Gauche (PoP - solidaritéS - indépendant.e.s)	332'217	11

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	BUCLIN Hadrien	4'475
2	DOLIVO Jean-Michel	4'404
3	PAYOT David	4'135
4	HUBLER Alain	3'788
5	VOUTAT Marlène	3'766
6	RESPLENDINO Janine	3'752
7	OPPIKOFER Pierre-Yves	3'744
8	DUPUIS Johann	3'699
9	CONSCIENCE Pierre	3'643
10	CRAUSAZ MOTTIER Magali	3'629
11	UNAL Ismail	3'615
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
12	CALAME Claude	3'535
13	JAQUET-BERGER Christiane	3'519
14	MISIEGO Céline	3'467
15	AUBERT Alix	3'462
16	HOFNER Marie-Claude	3'453
17	PAIN Johan	3'447
18	MANZONI Laura	3'412
19	MOTTIER Vincent	3'405
20	LERESCHE Frédérique	3'397
21	DURSUN AKTAS Özlem	3'388
22	FRUND Anne-Gabrielle	3'385
23	PACHE Stéphanie	3'384
24	MACK Emmanuelle	3'354



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 11 de 30

C. RÉSULTATS

25	LUCAS Isabelle	3'353
26	MONNEY Vanessa	3'341
27	DEGIRMENCI Yusuf	3'330
28	MOREL Nicolas	3'320
29	TOPLITSCH Laurent	3'295
30	ALABAY Behram	3'293
31	EVANS Nadège	3'286
32	LEMOS Jorge	3'281
33	CONSCIENCE Marie-Aurore	3'277
34	MANZONI Joaquim	3'267**
35	TCHÉRÉMISSINOFF Vera	3'267**
36	PAHUD Marie-Lou	3'266
37	GRABER Patrick	3'264
38	LOUP Valentine	3'253
39	NAGEL Julien	3'252
40	MATHEZ Catherine	3'242**
41	SCHMID Béatrice	3'242**
42	CARVALHOSA BARBOSA Marlene	3'241
43	SCHAUFELBUEHL Janick	3'238
44	RABOUD Agathe	3'236
45	ORIOLE Françoise	3'232
46	WEHRSPANN Niels	3'206
47	CART Julien	3'190**
48	VOGEL Romina	3'190**
49	SAUDAN Marie	3'189
50	KOCHER GIRINSHUTI Maïla	3'178**
51	GRAF François	3'178**
52	KILIC Mustafa	3'172
53	GAY Aurélie	3'171
54	MACK Antonin	3'161
55	AUFFRET-POSTEL Tanguy	3'154



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 12 de 30

C. RÉSULTATS

56	MAYORAZ Paul	3'147
57	KLOUCHE Younès	3'145
58	GODINAT Aloïs	3'127**
59	GOY Lucie	3'127**
60	BALLENEGGER Vivien	3'125**
61	ORIOI Matthieu	3'125**
62	BORGATTA Léo	3'114
63	TURTSCHI Nicolas	3'110
64	POPOVIC Samuel	3'105
65	MATHEY Guillaume	3'094
66	SCOTT TCHUENTE Séverine	3'092
67	TRUNDE Vincent	3'085
68	GRAFF Emmanuel	3'079
69	ZÜRCHER Sébastien	3'067
70	FERNANDEZ PRIETO Ivan	3'049
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		234'414
Total complémentaires		97'803
Total de parti		332'217

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 13 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
02	SoMoS	24'002	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	CORNUT Sandrine	1'032
2	CORREA FELIÚ Juan	642
3	UHLMANN Blaise	546
4	GENDRE Diana	546
5	ZOVKO Grazina	544
6	DIOME Ousseynou	542
7	CORREA Lautaro	539
8	ARGUELLES PUEY Eulogio	489
9	OLIVA PÉREZ Lázaro Alain	474
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		5'354
Total complémentaires		18'648
Total de parti		24'002

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale



**Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal**

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 14 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
03	UDC - Union Démocratique du Centre	355'197	12

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	CHOLLET Jean-Luc	4'474
2	VOIBLET Claude-Alain	4'277
3	MESSERE Anita	3'912
4	DUCOMMUN Philippe	3'908
5	STAUBER Philipp	3'751
6	OBERSON Pierre	3'637
7	RICART Henri	3'558
8	CHRISTE Valentin	3'555
9	MOSCHENI Fabrice	3'536
10	DI GIULIO Nicola	3'521
11	SCHLIENGER-JUNOD Sandrine	3'508
12	FRACHEBOUD Cédric	3'487
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
13	BÜRGIN Daniel	3'458
14	CLERC Georges-André	3'437
15	MORENO Maurice	3'434
16	VAGNIÈRES Roger	3'403
17	MASSON Jean-Luc	3'395
18	LAVANCHY Josée Christine	3'388
19	DUCOMMUN Claude	3'374
20	WALTHER Laurent	3'371
21	COUPY Cédric	3'351
22	PAHUD Jean-Pierre	3'341
23	ROSSET Michel	3'338
24	GALANTE Philippe	3'336



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 15 de 30

C. RÉSULTATS

25	MARTINON Murielle	3'328**
26	DANIELS Maria	3'328**
27	ROCHAT Suzanne	3'326
28	MAGNIN Y. Barbara	3'324
29	TAUXE Valentin	3'322
30	OCHSENBEIN Claude	3'314
31	JAQUES Carole	3'308
32	NUNEZ Hector	3'302
33	BROGLI Anita	3'301**
34	SIRAGUSA Nicolo	3'301**
35	SYFRIG Gabriel	3'281
36	CONSTANTIN Nicolas	3'279
37	BEDOJNI Nicola	3'273
38	MADER Michèle	3'269**
39	STUTZ Franziska	3'269**
40	HANISCH Günter	3'268
41	WÜTHRICH-LEE Wai Heong	3'255
42	NESE Sergio	3'253
43	JORDAN Vida	3'249
44	ENNESSER Cédric	3'246
45	UBALDI Marianne	3'244
46	CORDA Virginia	3'225
47	KRASNIQI Chantal	3'219
48	SILVA ÉVORA David	3'212
49	RUIZ ROMERIO Sonia Ana	3'211
50	SCHWARZ Ljubica	3'209
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		170'866
Total complémentaires		184'331
Total de parti		355'197

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 16 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
04	Le Centre, PDC - Vert'libéraux	195'209	6

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	DONZÉ Manuel	3'087
2	BIRCHLER Jean-Christophe	2'802
3	SCHALLER Graziella	2'602
4	MARION Axel	2'571
5	FÜRBRINGER Jean-Marie	2'299
6	PERNET Sandra	2'283
Viennent ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
7	VOUILLAMOZ Vincent	2'221
8	LAAGER Aurore	2'125
9	BOVEY Nicolas	2'124
10	BONVIN Jérôme	2'115
11	MARTINHO José	2'087
12	SCHAFFER Christiane	2'024
13	MOOSER Stéphanie	2'013
14	KALALA Jean-Blaise	1'989
15	ISNARD Léa	1'978
16	BARJOLLE MUSARD Dominique	1'967
17	ROUD Jean-Nicolas	1'957
18	KLUNGE Florence	1'955
19	GLATZ-STUDER Françoise	1'950
20	TAVAKOLI Mehdi	1'939
21	MONNAT-ARLETTAZ Anny	1'931
22	BÉGLÉ Arnaud	1'927
23	STÁHLI Grégory	1'914
24	MARKOVIC Rozetka	1'905



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 17 de 30

C. RÉSULTATS

25	STENBERG Alexander	1'887
26	COILLET-MATILLON Stéphane	1'882
27	SAVIC Daniella	1'881
28	MUQAJ Burim	1'879
29	GERRITZEN Frank	1'878**
30	JUSUFI Rrustem	1'878**
31	WENDENBURG Ernesto	1'867
32	DE ALMEIDA Júlio	1'860
33	JACINTHO DE MELLO Afonso	1'854
34	GAIMARD Denis	1'825
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		70'456
Total complémentaires		124'753
Total de parti		195'209

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 18 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
05	PLR.Les Libéraux-Radicaux	637'599	21

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	BLANC Mathieu	7'576
2	HILDBRAND Pierre-Antoine	7'511
3	GAUDARD Guy	7'307
4	DE MEURON Thérèse	6'789
5	CACHIN Jean-François	6'724
6	BETTSCHART-NARBEL Florence	6'652
7	BUFFAT Marc-Olivier	6'599
8	AUBERT Eliane	6'590
9	MEYSTRE Gilles	6'589
10	ETHENOZ Pierre	6'466
11	DE HALLER Xavier	6'432
12	LONGCHAMP Françoise	6'392
13	CALAME Maurice	6'387
14	WILD Diane	6'350
15	PERNET Jacques	6'349
16	CARREL Matthieu	6'340
17	BRIOD Alix	6'328
18	HENCHOZ Jean-Daniel	6'322
19	WYSSA Stéphane	6'319
20	KLUNGE Henri	6'303
21	GENDRE Jean-Pascal	6'291
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
22	PICARD Bertrand	6'279
23	LENOIR Philippe	6'221
24	MIAUTON Philippe	6'174



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 19 de 30

C. RÉSULTATS

25	MAILLARD Mathieu	6'143
26	ICHTERS Anne-Lise	6'133
27	TRIPET Nicolas	6'111
28	PIRON Françoise	6'099
29	CROLE-REES Anna	6'093
30	GERVASI Angelo	6'079
31	PIGUET Antoine	6'077
32	JOBIN Laurine	6'067
33	PERRIN Sarra	6'063
34	TRUAN Hervé	6'058
35	SALAMÉ GUEX Françoise	6'045
36	BEAUFILS Yann	6'032**
37	BERGMANN Auriane	6'032**
38	ANDREAE Christophe	6'027
39	LUGRIN Yann	6'016
40	DELACRÉTAZ Matthieu	6'014
41	THARIN Alexandra	6'013**
42	LOPEZ Barry	6'013**
43	GYSLER Alexander	6'011
44	GALLAND Vivien	6'007
45	MAGNENAT Katia	5'996
46	KOSENKO Anna	5'989
47	LÉGERET Vincent	5'969**
48	SCHÖNMANN Myriam	5'969**
49	TEYSSIER Karine	5'963
50	DISERENS Youri	5'958
51	FIGUEIREDO Rui	5'955
52	KUNTZMANN Jonathan	5'947
53	GEMESIO Denise	5'945
54	SAX Susan	5'944
55	BLOCH Olivier	5'939



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 20 de 30

C. RÉSULTATS

56	GENIN Sébastien	5'933
57	REVERCHON Tatiana	5'931
58	BENJAMIN Jonas	5'930
59	CLERC Tony	5'928
60	HOFFMANN Didier	5'909**
61	PUTHOD Aurélien	5'909**
62	PELICHET Daniel	5'903
63	CAVIN Damien	5'892
64	HESSER-DUTOIT Ariette	5'853
65	GATTONI Fabian	5'843**
66	NAZIRI Nematullah	5'843**
67	REXHEPI Egzon	5'833
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		414'704
Total complémentaires		222'895
Total de parti		637'599

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 21 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
06	Action Nationale, Démocrates Suisses, Blécherette	9'021	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	HENRY Raphaël	173
2	MEYLAN René	167
3	HENRY Sabrina	153
4	GAY Danielle	145
5	JAKUES Stéphane	133
6	CASTELLA Marcel	131
7	BORLOZ Bernard	130
8	RAYMOND Daniel	126
9	FORCLAZ Antoinette	123
10	WOHNRAU Gérald	121
11	PINATO Grecia	120
12	WAEBER Louis-Joseph	119
13	BIANCHI Nicole	118
14	CASTELLA Luce	117
15	RADOJKOVIC Zora	114
16	LAIDET Michel	114
17	RODRIGUEZ Chantal	114
18	PAHUD Jean-Charles	113
19	DÉPRAZ Marie	110
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		2'441
Total complémentaires		6'580
Total de parti		9'021

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 22 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
07	parti pirate	48'757	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	MORET Thomas	1'441
2	VION Adrien	1'395
3	GERMOND Emmanuelle	1'237
4	MARMILLOD Gael	1'235
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		5'308
Total complémentaires		43'449
Total de parti		48'757

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 23 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
08	Les Verts lausannois	502'788	17

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	LITZISTORF Natacha	7'012
2	PIDOUX Jean-Yves	6'854
3	BEAUD Valéry	6'103
4	PORCHET Léonore	5'981
5	MICHAUD GIGON Sophie	5'875
6	EVÉQUOZ Séverine	5'771
7	LAPIQUE Gaëlle	5'769
8	GENOUD Alice	5'767
9	DUBAS Daniel	5'747
10	ROSSI Vincent	5'720
11	GRIN Claude Nicole	5'636
12	ROCH Karine	5'535
13	BOUCHEZ Géraldine	5'344
14	BEETSCHEN Véronique	5'341
15	BRUN Delphine	5'281
16	ZANGGER Anna	5'270
17	SANGRA Marie-Thérèse	5'265
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
18	GNONI Sara	5'248
19	COMPANY Xavier	5'229
20	BERGUERAND Anne	5'196
21	SOTO Sara	5'181**
22	PANCHARD Ilias	5'181**
23	TISSOT Nadège	5'149
24	RUDAZ Benjamin	5'105



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 24 de 30

C. RÉSULTATS

25	HÔ Ngoc-Huy	5'098
26	RAEDLER David	5'096
27	RÄSS Etienne	5'073
28	KAISER MORRIS Ximena	5'060
29	BENDER Beatrix	5'054
30	BENDER Anselme	5'033
31	DAKKUS Sima	5'016
32	MAADI Selsabil	5'007
33	BRINGOLF Jean-Michel	5'003
34	BETTENS Eric	4'987
35	VOUGA Maurane	4'984
36	FRIEDLI Yann	4'982
37	GAUTHIER Damien	4'981
38	BÜRCHER Matthias	4'980
39	CEPPI Jean	4'977
40	GARBAR Elisabeth	4'963
41	MELLINA Maxime	4'960
42	RUDIER Maryline	4'949
43	GUERRY Marie-Claude	4'940
44	BILLARD-BUTTICE Ode	4'934
45	PERRET Florence D.	4'933
46	MOREY Stéphane	4'925
47	DA SILVA Ricardo	4'919
48	SAVARY Bénédicte	4'890
49	BONZON Yves	4'862
50	BENOIS Antony	4'834
51	RAZZANO Keko	4'821
52	MACHADO Cristina	4'820
53	OTTINO Baptiste	4'794
54	LAMBERT Manuel	4'793
Suffrages obtenus		



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 25 de 30

C. RÉSULTATS

Total nominatifs	283'228
Total complémentaires	219'560
Total de parti	502'788

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 26 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
09	Parti socialiste lausannois	989'243	33

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	TOSATO Oscar	11'432
2	JUNOD Grégoire	11'330
3	GERMOND Florence	11'324
4	SALZMANN Yvan	10'001
5	GAILLARD Benoît	9'980
6	ZÜRCHER Anna	9'950
7	THAMBIPILLAI Namasivayam (Shiva)	9'833
8	PHILIPPOZ Roland	9'784
9	TRAN-NHU Thanh-My	9'776
10	FALLER Olivier	9'729
11	CORBOZ Denis	9'671
12	NEUMANN Sarah	9'548
13	SCHNEIDER Gianni-John	9'512
14	RASTORFER Jacques-Etienne	9'488
15	KNECHT Myrèle	9'482
16	MACH André	9'478
17	KAMENICA Musa	9'459
18	DECOLLOGNY Anne-Françoise	9'456
19	FELLI Romain	9'455
20	MIVELAZ Philippe	9'448
21	BILLARD Aude	9'424
22	ALVAREZ HENRY Caroline	9'397 ⁿ
23	CHENAUX MESNIER Muriel	9'397 ⁿ
24	BOUVERAT Arnaud	9'395
25	BEAUSIRE Quentin	9'393



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 27 de 30

C. RÉSULTATS

26	PAGÈS Barbara	9'392
27	RICHARD-DE PAOLIS Paola	9'388
28	BRAYER Vincent	9'342
29	CARVALHO ARRUDA Carine	9'330
30	JACCARD Laurence	9'327
31	KESSLER Sébastien	9'298
32	RIVOLA Filippo	9'287
33	MARTIN Pedro	9'272
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
34	PASCUAS Esperanza	9'268
35	MARLY Gianna	9'265
36	JOOSTEN Robert	9'256
37	GRANDJEAN Chantal	9'255
38	DANA Louis	9'240
39	HEINIGER Latha	9'227
40	GAZZOLA Gianfranco	9'220
41	GIGON Dominique	9'217
42	DROËL Line	9'211
43	VONLANTHEN Antonela	9'208**
44	TEUSCHER Joel	9'208**
45	LAVANDEROS Astrid	9'189
46	FRONTE Giuseppe	9'181
47	BEAUSIRE BALLIF Karine	9'171
48	THIÉRY Arnaud	9'170
49	NICOLET Jessica	9'160
50	COPPE Axelle	9'159
51	MARTELLI Lara	9'151**
52	MARTI Manuela	9'151**
53	TRACCHIA Veronica	9'150
54	GUIGNARD Christine	9'131
55	MOSSIER Varuna	9'128



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 28 de 30

C. RÉSULTATS

56	CHAUTEMS Jean-Marie	9'127
57	LEBERT Florence	9'094
58	GRANDJEAN Martin	9'076
59	LAMBERT Didier	9'058
60	DEVALLONNÉ DINBALI Caroline	9'055
61	AGLIONE Camille-Angelo	9'045
62	WAKLATSI-WILLIAM Georges	9'044**
63	REGAMEY Luc	9'044**
64	QUARTENOUD Josette	9'040
65	TOUMI CHRIGUI Wafa	9'025**
66	SERATHIUK Nelson	9'025**
67	GUEX Catherine	9'023
68	BOLANZ-FAVRE Christiane	9'020
69	GBENYE Fabrice	9'011
70	GOY Siméon	9'010
71	KADIB AIT LAKOUL Najat	9'006
72	HERY Margaux	8'990
73	HAMOUTI Aurélien	8'988
74	LAZEGA Jean	8'987
75	DABBOUBI Samia	8'983
76	JULSAINT Pierre-Eric	8'965
77	OLEXOVÁ KAMGUIA TALA Lenka	8'962
78	VORUZ Philippe	8'917
79	FARGNOLI Noémi	8'909
80	BROCARD Danielle	8'889
81	LOBOS Ramon Yuri	8'865
82	LUMANAMO Diwambaka	8'821
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		765'073
Total complémentaires		224'170
Total de parti		989'243



**Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal**

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 29 de 30

C. RÉSULTATS

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort



**Commune de Lausanne
Election du Conseil communal
RP du 28 février 2016
Procès-verbal communal**

Formule 5B

28.02.2016
23:43

Page 30 de 30

FIN DU PV COMMUNAL

Remarques :

AU NOM DU BUREAU ELECTORAL

Le-a président-e du bureau

Le-a secrétaire